



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLESEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Christine MASSU	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLESEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

**Renouvellement du contrat du Responsable de la cellule informatique du Grand
Dijon au sein de la Direction mutualisée des systèmes d'information du Grand Dijon
et de la Ville de Dijon**

A l'automne 2007, la Communauté de l'agglomération dijonnaise avait décidé d'augmenter l'effectif de la Direction des systèmes d'information. Elle avait alors recruté un ingénieur principal pour assurer le pilotage opérationnel du contrat d'infogérance en veillant au respect des normes d'exploitation, réaliser et assurer le suivi des interventions de support aux utilisateurs, superviser les agents ou prestataires intervenant sur la fonction support, et être le relais de la Direction des systèmes d'information dans la conduite d'un certain nombre de chantiers informatiques de la collectivité.

A défaut de candidat titulaire détenant les compétences requises par le poste, la Collectivité avait dû procéder au recrutement d'un agent contractuel le 22 octobre 2007.

Le poste a de nouveau été déclaré vacant auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale le 14 août 2010.

A ce jour, la procédure de recrutement statutaire d'un ingénieur principal s'est avérée infructueuse, aucune candidat ne s'étant fait connaître. Il est donc proposé de renouveler, à compter du 22 octobre 2010, le contrat de l'agent contractuel en place.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à renouveler, pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 22 octobre 2010, le contrat de l'agent en poste, établi en application de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- **d'ajouter** que l'agent restera rémunéré sur la base du 5ème échelon du grade d'ingénieur principal, et qu'il pourra bénéficier des primes et indemnités afférentes à ce grade, à savoir l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement, dans les mêmes limites que celles prévues pour les agents titulaires par la délibération du Conseil communautaire en date du 17 mars 2005.